

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT « ALLIANCE CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS EN GUADELOUPE (ACRGP) », SISE IMMEUBLE LECLERC – 97139 LES ABYMES, REPRESENTÉE PAR MONSIEUR STEEVE NOEL, LE PRÉSIDENT, À OCCUPER UNE (01) PLACE DE PARKING POUR LE STATIONNEMENT D'UN CAMION BENNE DEVANT LA PHARMACIE SITUÉE AU N° 09 BOULEVARD DU GENERAL FELIX EBOUE A BASSE-TERRE, AFIN DE PROCEDER AU CHARGEMENT ET DECHARGEMENT DES MATERIAUX, À PARTIR DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023, JUSQU'AU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023, DE 07 HEURES 00 À 17 HEURES 00.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2211-1, L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la Délibération n° 75/2022 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 relative à la tarification pour l'occupation du domaine public communal ;

Considérant la demande formulée par l'Entreprise « **ALLIANCE CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS EN GUADELOUPE (ACRGP)** », sise Immeuble LECLERC – 97139 LES ABYMES, représentée par Monsieur Steeve NOEL, le Président, sollicite un arrêté municipal autorisant l'occupation d'UNE (01) place de parking pour le stationnement d'un camion benne devant la Pharmacie située au n° 09 Boulevard Général Félix Eboué à Basse-Terre, afin de procéder au chargement et déchargement de matériaux, à partir du Lundi 18 Septembre 2023, jusqu'au Vendredi 29 Septembre 2023, de 07 heures 00 à 17 heures 00.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1ER :** autorise l'Entreprise « **ALLIANCE CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS EN GUADELOUPE (ACRGP)** », à occuper UNE (01) place de parking pour le stationnement d'un camion benne devant la Pharmacie située au n° 09 Boulevard Félix Eboué à Basse-Terre, afin de procéder au chargement et déchargement de matériaux, à partir du Lundi 18 Septembre 2023, jusqu'au Vendredi 29 Septembre 2023, de 07 heures 00 à 17 heures 00.

En contrepartie de l'occupation, le bénéficiaire devra s'acquitter d'une redevance définie comme suit : 11m<sup>2</sup> x 01 place x 02€ x 12 jrs soit un montant de **DEUX CENT SOIXANTE QUATRE EUROS (264.00 €)** relatif aux taxes afférentes au droit d'usage du domaine public, payable à la Régie Centrale de l'Hôtel de Ville aux Horaires de Réception ci-après :

**LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI ET VENDREDI  
DE 08 H 00 À 12 H 45**

**ARTICLE 2 :** L'Entreprise « **ALLIANCE CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS EN GUADELOUPE (ACRGP)** » devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. Il devra aussi prendre toutes les mesures afin d'assurer la protection et la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalises, matérialisés, zones interdites et zones autorisées au public, etc. ...)

**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter, de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 18 SEP. 2023

*Certifie exécutoire compte tenu  
de sa notification, le 18 SEP. 2023  
de son affichage et/ou sa publication, le 18 SEP. 2023  
Fait à Basse-Terre, le 18 SEP. 2023*

P/Le Maire André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité Publique,  
  
Jean-François ISSA

P/Le Maire André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal  
Délégué à la Sécurité Publique,  
  
Jean-François ISSA